



Chères adhérentes, chers adhérents,

Nos entreprises peuvent et savent s'adapter. Nous nous dirigeons en effet vers un nouveau volet de la profession où nous devons tous être acteurs pour la Planète.

Dans ce contexte, la Commission Développement Durable a un véritable sens. Son objectif principal est d'accompagner toutes les entreprises des Travaux Publics dans la transition écologique et d'orienter les métiers vers de nouvelles méthodes et technologies afin de pouvoir faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Concrètement, nous aimerions, sur l'année à venir, poursuivre les actions déjà engagées et axer nos efforts vers la formation en direction de nos collaborateurs et de nos clients, l'accompagnement de nos adhérents afin de présenter des offres intégrant les impacts environnementaux et la promotion de nos savoir-faire ou bonnes pratiques.

Retrouvez dans ces quelques pages les éléments utiles à votre transition sur les thématiques actuelles : écologie, économie circulaire, gestion de l'eau, etc.

Bonne lecture !



SOMMAIRE

Accord de filière	2
ZFE	2
Gestion des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes.....	3
Études de marché pour la transition écologique.....	3
ECO TransPort.....	4
Pacte d'engagement	4
Recycleurs TP.....	5
Parcours RSE TP.....	5
Évolutions réglementaires.....	6
REP Bâtiment	
RNDTS	

Jean-Pierre Cheval
Président de la Commission Développement Durable,
Président du Groupe Cheval



[Retrouvez l'interview de Jean-Pierre Cheval](#)



Chères adhérentes, chers adhérents,

Soucieux de répondre à la fois aux problématiques environnementales et aux réalités quotidiennes de nos entreprises, vous trouverez dans ces quelques pages outils, actualités et décryptages réglementaires qui vous permettront d'y voir plus clair, vous donneront les clés pour appréhender les nouvelles exigences environnementales ou encore vous permettront de valoriser les bonnes pratiques déjà appliquées.

Sébastien Boulard
Vice-Président de la Commission Développement
Durable,
Directeur Régional COLAS



LES TEMPS FORTS 2023

Innov'Day TP : 6 au 9 Juillet
Pollutec : 10 au 13 Octobre



**Tous nos
événements**

La filière des Travaux Publics s'est engagée aux côtés du Conseil régional à travers un accord de filière régional « TP - Carrières et matériaux » pour l'économie circulaire.

Notre objectif : améliorer le taux de recyclage, réduire la dépendance aux ressources fossiles par l'usage d'énergies locales et renouvelables et valoriser les bonnes pratiques favorables à l'économie circulaire sur les chantiers.

Appel à Projet économie circulaire

La première phase de l'appel à projet de l'accord de filière en faveur de l'économie circulaire a permis d'accompagner 8 projets pour un montant de 1,8 million d'euros. On estime qu'ainsi, 334 000 tonnes de déchets supplémentaires seront recyclées chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors de la deuxième phase, ouverte jusqu'à décembre dernier, 15 nouveaux projets ont été déposés. Rendez-vous dans quelques mois pour en savoir plus.

Formation optimisation du tri et gestion des déchets

Trois sessions de formation à destination des techniciens de collectivités ou élus ayant en charge la maîtrise d'ouvrage ont eu lieu entre novembre et décembre.

L'objectif ? Mettre en œuvre les actions sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage afin d'optimiser le tri des déchets inertes de la construction sur les chantiers.

Vous souhaitez qu'une session soit organisée dans votre territoire ? Faites-le-nous savoir : écrivez nous à ndelaunay@fntp.fr !

Lever les freins à l'économie circulaire

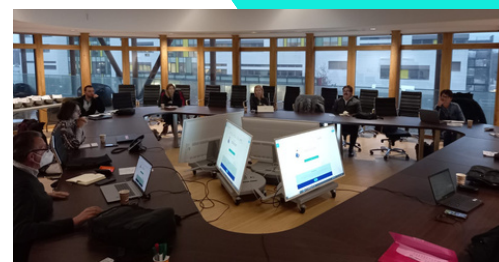
Le cluster INDURA a piloté le groupe de travail dédié à la « levée des verrous à l'adoption de l'économie circulaire ». 44 professionnels (MOA, AMO, MOE) ont travaillé à l'identification des freins et réfléchi aux solutions potentielles qui correspondent.



Clermont-Ferrand



Lyon



Grenoble

ZFE

Les Zones à Faibles Émissions qui visent à améliorer la qualité de l'air vous impactent déjà dans vos déplacements quotidiens si vous intervenez à Lyon, Grenoble ou encore Saint-Étienne. La concertation de la ZFE de Clermont-Ferrand débute et d'autres la suivront. Ce sont toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants qui sont concernées.

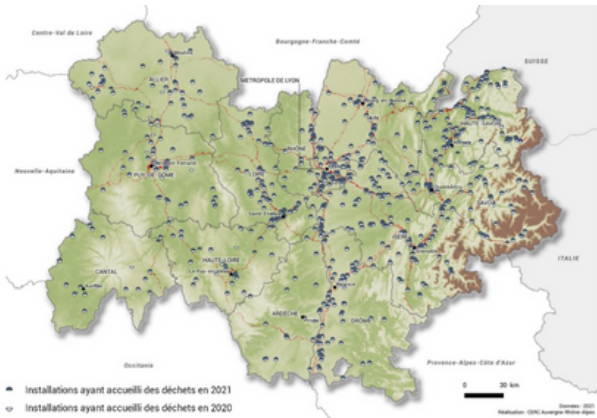


Téléchargez le dossier ZFE

Les interdictions, dérogations, aides et outils disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes.

La gestion des déchets des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque année, la CERC suit la gestion des déchets pour toute la filière. L'année 2020 était assez atypique mais 2021 présente des chiffres en amélioration. Les taux de performance globale de la filière sont à des niveaux plus élevés que sur la période 2016-2019. Ils atteignent **85%** sur tous les types de déchets. Cela signifie que 85% du gisement produit sur les chantiers a été réemployé, réutilisé, recyclé ou valorisé en 2021. Pour les déchets inertes, ce taux atteint même **88%**.



Par ailleurs, le taux de performance réglementaire fixé à 70% par la directive cadre européenne "déchet" de 2018 et la loi AGEC est atteint en 2021 avec 72-74%.

L'étude vous permettra également de suivre l'activité des installations spécialisées de la région (plateformes, carrières, ISDI, etc.).

Transition écologique

Etudes de marchés : les infrastructures indispensables à la transition écologique

Les travaux menés par la FNTP avec Carbone 4 et l'OFCE ont permis de révéler que les infrastructures sont une réponse globale à la transition écologique. En plus de constituer un levier pour réduire les émissions de CO2 de la France, elles contribuent à la restauration des milieux naturels, à la préservation de la biodiversité, au déploiement des stratégies de captation du carbone et à la protection des territoires pour faire face aux conséquences déjà bien réelles du dérèglement climatique. Un besoin d'investissement conséquent et durable est nécessaire !

Véritables outils pour les collectivités, les études de marchés de la FNTP vous permettront d'y voir plus clair sur ces investissements indispensables à la transition bas carbone, sans lesquels nous n'atteindrons pas les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) que s'est fixé la France .

États des lieux, projections de marché, informations sur les chantiers de Travaux Publics associés, analyse multicritère du secteur ... une mine d'informations à portée de clics !



ECO TransPort : comment diminuer les émissions liées au transport ?

Découvrez ECO TransPort, un nouveau dispositif proposé aux adhérents de la FNTP, en collaboration avec l'ADEME et l'AUTF, pour diminuer l'empreinte liée à l'utilisation de vos poids lourds, véhicules utilitaires légers et voitures.

Les étapes du dispositif :

- Autodiagnostic ou accompagnement par un bureau d'étude selon les cas.
- Construction d'un plan d'action.
- Optionnel : Engagement auprès de l'ADEME par un contrat qui précise l'objectif de réduction des émissions de CO₂ et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Cela permet d'afficher son engagement sur ses véhicules.



Pour vous lancer, contactez-nous :
ecotransport_contact@fntp.fr



L'énergie utilisée par les véhicules et engins de chantier représente le second poste de l'empreinte carbone liée à l'activité des TP, avec 4,8 MtCO₂e, soit 20 % du total des émissions de GES liées à l'acte de construire. La quasi-totalité (96 %) de ce poste d'émissions provient de la combustion du gazole et du GNR (gazole non routier).

Pacte d'engagement : une première signature



Atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le secteur des Travaux Publics ne remportera pas ce défi seul. Nous agissons en interdépendance avec un vaste écosystème, qui doit partager cet objectif et s'engager collectivement.

C'est le cas du Département du Puy-de-Dôme qui vient de signer le premier Pacte d'engagement de la région avec la F RTP AURA et Routes de France. Ce Pacte s'articule autour de 3 axes majeurs : infrastructures et transition climatique et écologique, infrastructures et transition numérique et infrastructures et transition sociale. Il matérialise l'engagement du Conseil départemental dans l'entretien des chaussées, les aménagements routiers, la continuité écologique sur les cours d'eau, le développement des mobilités douces et l'innovation routière.

Nous espérons qu'il s'agit du premier d'une longue série !

FORMATION À DESTINATION DES RESPONSABLES ET GESTIONNAIRES DE PLATEFORMES

Les gestionnaires de plateformes ont pu bénéficier de deux sessions de formation afin de valider leurs connaissances techniques, réglementaires et environnementales pour une gestion efficace des déchets de chantiers les 11 et 12 janvier 2023 à Lyon & à Clermont-Ferrand.

Vous n'avez pas pu assister à la formation et vous souhaitez qu'une autre session soit ouverte ? Faites-le-nous savoir : écrivez nous à ndelaunay@fntp.fr !



164 entreprises labellisées en France :

- 55 au niveau Engagé
- 75 au niveau Performant
- 34 au niveau Avancé



26 entreprises en région :

- 5 au niveau Engagé
- 13 au niveau Performant
- 8 au niveau Avancé

Prochain jury : 7 mars 2023

Félicitations aux nouvelles entreprises labellisées : CHAPON TP, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, Dazza et Compagnie, RAMPA ENERGIES, SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE et EGEV.

<http://labelrse-tp.fntp.fr/>



TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE ENGAGÉE

Chapon TP

Pourquoi vous être engagé dans le label RSE ?

"Entreprise familiale centenaire, la société CHAPON a toujours eu à cœur l'écoute et le bien-être environnemental de ses salariés et partenaires. J'ai jugé utile de mesurer notre implication par un œil extérieur et de répondre de manière transparente sur notre organisation et nos valeurs. Une position soutenue par l'ensemble de nos collaborateurs toujours enclin à relever de nouveaux défis.

Evaluée au niveau Avancé, en novembre dernier, cette labélisation RSE a donné un sens et une cohérence globale à l'ensemble de nos engagements Humains, Environnementaux et Sociétaux."

Quelle action avez-vous mis en place et dont vous êtes le plus fier ?

"Déjà doté d'une plateforme de recyclage et avec les achats de 2 nouvelles mini-pelles électriques et de 2 camions aspirateurs, notre société affirme, encore et toujours, ses valeurs autour du développement durable. Ma plus grande fierté est le dynamisme de l'ensemble du personnel dans cette voie de progrès et de prévention des pollutions, des risques santé sécurité que nous connaissons tous dans notre profession. Ma principale motivation est de garder cette homogénéité de travail, fruit de notre image et de notre réputation."

Fabrice LEJEUNE, Directeur d'Exploitation, Chapon TP
Labellisé Parcours RSE - Niveau Avancé

La REP



[Barèmes 2023 Ecominero](#)
[Barèmes 2023 Valobat](#)
[Barèmes 2023 Valdevia](#)
[Barèmes 2023 Ecomaison](#)

LES MÉMOS de la FNTF :

[ENTREPRISES TP](#)

[PRODUCTEURS DE
MATÉRIAUX](#)

Les réponses à vos questions :

[PAGE FNTF REP](#)

[Replay WEBINAIRE](#)

Le calendrier pour la mise en place de la REP

Depuis le 1^{er} janvier 2023 : Toutes les entreprises commercialisant des matériaux utilisés en parcelle bâtie (ex : enrobés, granulats recyclés...) doivent adhérer à un éco-organisme agréé que sont Ecominero, Valobat, Valdelia ou Ecomaison.

Depuis le 1^{er} mars : Les installations de traitement pourront, si elles le souhaitent, contractualiser avec les éco organismes pour assurer une reprise sans frais des déchets du bâtiment et bénéficier d'un soutien progressif à sa mise en place. Sur le [site internet d'Ecominero](#), vous trouverez les [montants de soutien](#) ainsi que les [éléments nécessaires](#) pour constituer votre dossier. Un envoi avant le 17 mars vous assurera d'obtenir le soutien financier d'Ecominero dès le 1er mai.

Dès le 1^{er} mai 2023 : Application d'une éco-contribution à la commercialisation des matériaux destinés aux parcelles bâties. Les montants sont fixés par les éco-organismes. En 2023, les coûts de gestion des déchets provenant des chantiers "bâtiment" ne seront pris en charge que partiellement. Pour toutes les entreprises de travaux, vous devrez transmettre à vos fournisseurs de matériaux une attestation sur l'honneur afin d'être exonéré. Si l'un de vos chantiers est réalisé en parcelle bâtie, vous devrez l'indiquer à votre fournisseur et informer le client du surcoût.

Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments (RNDTS)

Toute personne produisant (plus de 500m³) ou traitant des terres excavées et sédiments, y compris celle effectuant une opération de valorisation ou exploitant une installation de transit/regroupement de ces matériaux est tenue de saisir des informations dans le RNDTS. Les entreprises de Travaux Publics ne sont pas concernées sauf si elles exploitent une installation de traitement, valorisent des terres sur leurs propres chantiers ou renseignent le RNDTS pour le compte du maître d'ouvrage (délégation).

Dernières évolutions :

- La période de tolérance à la saisie des données est étendue au **1^{er} mai 2023**
- Les registres chronologiques tenus en 2022 n'auront pas à être transmis (sauf exceptions).
- Les registres chronologiques tenus en 2023 devront être transmis avant mai 2023.
- Le lieu géographique précis de production ou de valorisation pourra se substituer à la notion de "parcelle cadastrale".

Attention, les registres chronologiques internes aux entreprises restent obligatoires.

RNDTS

[Lire l'article complet](#)
[Site internet du
RNDTS](#)

[Décret du 25 mars
2021](#)

